



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 546

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**STATION D'EPURATION D'HAISNES - RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE
DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RACCORDEMENT
AVEC ENEDIS**

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de la station d'épuration située à Haisnes (62138) 40 rue du Marais, il est nécessaire de réaliser un branchement électrique,

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de signer une convention avec la Société ENEDIS, dont le siège social est situé à Paris la Défense (92079), 34 rue des Corolles, ayant pour objet un raccordement au réseau public de distribution électrique de la station d'épuration d'Haisnes, pour un montant de 9 868,20 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de conclure toute convention ou contrat avec les gestionnaires de réseaux de transport, de distribution d'électricité et de gaz, d'eau potable, de télécommunications, les fournisseurs d'énergie et la FDE62 en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, ayant pour objet l'installation de ces réseaux, le versement de participations financières et l'établissement des conventions de servitude correspondantes.

Le Président,

DECIDE de signer une convention avec la Société ENEDIS dont le siège social est situé à Paris la Défense Cedex (92079), 34 rue des Corolles, ayant pour objet la réalisation d'un raccordement au réseau public de distribution électrique de la station d'épuration d'Haisnes (62138) située 44 rue du Marais dans le cadre de sa création, pour un montant de 9 868,20 € HT, selon le projet joint en annexe de la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **12 AOUT 2025**

Et de la publication le : **12 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond



Conditions Particulières de la Convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA pour une Installation de Consommation

COMMUNAUTE AGGLOMERATION
N° SIRET : 20007246000013
SITUEE : 40 RUE DU MARAIS, 62138 HAISNES

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES : Enedis-FOR-RES_10E version 8

Nos ref. RAC-25-2HKEZHK43P
Référence client : STATION D'EPURATION

LAMBERSART, le 16/06/2025

ENTRE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE dont le siège est situé 100 avenue de Londres 62400 BETHUNE, immatriculée sous le numéro 200072460, représenté(e) par Monsieur Bernard WEPPE, Directeur Général des Services Techniques, dûment autorisé à signer les présentes.

Ci-après dénommé par « le Demandeur »,

D'UNE PART,

ET

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442, dont le siège social est situé 4 Place de la Pyramide 92800 PUTEAUX représentée par Jean-Lorain GENTY, Directeur Régional Enedis DR NORD PAS DE CALAIS, dûment habilité à cet effet,
Ci-après dénommé « Enedis ».

D'AUTRE PART,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie » ou ensemble « Parties ».

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

SOMMAIRE

Préambule	4
Synthèse de la Convention de Raccordement.....	6
1 Objet des Conditions Particulières.....	6
2 Solution technique du raccordement	6
2.1 Tension des Ouvrages de Raccordement	6
2.2 Puissance de raccordement de l'Installation	6
2.3 Structure du Raccordement de l'Installation	6
2.4 Point(s) De Livraison.....	6
3 Ouvrages de Raccordement.....	7
3.1 Propriété des Ouvrages de Raccordement.....	7
3.2 Caractéristiques détaillées des Ouvrages de Raccordement	7
3.2.1Ouvrages HTA sous maîtrise d'ouvrage Enedis nouvellement créés pour le raccordement de l'Installation	7
3.2.2.Ouvrages HTA sous maîtrise d'ouvrage Enedis à adapter pour le raccordement de l'Installation	7
3.2.3.....Ouvrages nouvellement créés dans le domaine de tension supérieur pour le raccordement de l'Installation, sous maîtrise d'ouvrage RTE.....	7
3.2.4.....Ouvrages à adapter dans le domaine de tension supérieur pour le raccordement de l'Installation (hors périmètre de facturation), sous maîtrise d'ouvrage RTE.....	7
3.3 Caractéristiques détaillées des Ouvrages de Raccordement nouvellement créés ou créés en remplacement d'ouvrages existants en situation transitoire	7
4 Ouvrages de l'Installation.....	8
4.1 Poste de livraison.....	8
4.1.1Dispositif de protection générale HTA du poste de livraison	8
4.1.2.....Réducteurs de mesure des protections	8
4.1.3..... Dispositif de détection des défauts	8
4.2 Dispositif de Comptage	8
4.2.1..... Propriété et Fourniture du Dispositif de Comptage	8
4.3 Installations de télécommunication.....	9
4.4 Dispositifs de verrouillage interdisant la mise en parallèle de plusieurs sources	9
4.5 Dispositif de télécommande et/ou de permutation automatique	9
4.6 Dispositif de filtrage pour limiter les injections de courants harmoniques	9
4.7 Compensation du déséquilibre de tension.....	9
4.8 Mise sous tension des transformateurs de puissance de l'Installation	9
5 Contribution au coût du Raccordement.....	10
5.1 Contribution au coût des travaux.....	10
5.1.1 Dispositions en cas de mise en œuvre de l'article L. 342-6 du code de l'énergie	10
5.2 Modalités de règlement	10
5.3 Délai de mise à disposition du raccordement	11
6 Signatures.....	11
Annexe 1 – caractéristiques de la demande de raccordement	12
Annexe 2 - Schéma de raccordement : Avant-Projet Sommaire (APS)	13

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX



Annexe 3 - Schéma simplifié du Poste.....	15
Annexe 4 - Formulaire d'informations administratives destiné à l'édition de la convention d'exploitation de votre poste HTA	16
Annexe 5 - Engagement d'accès permanent au poste de livraison client.....	18

DR NORD PAS DE CALAIS

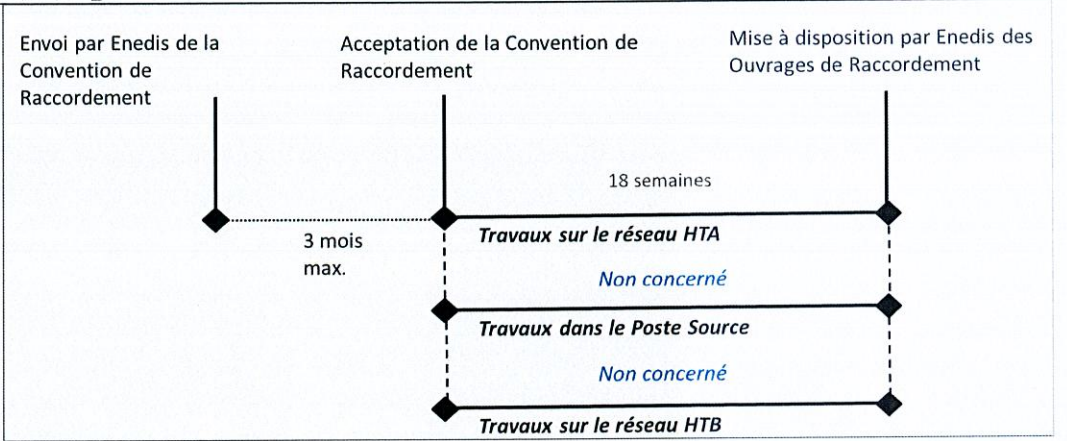
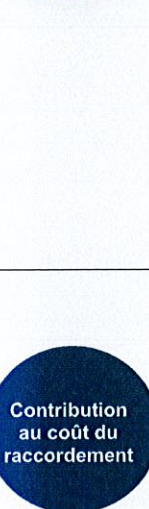
rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

Préambule

Le Demandeur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales (Enedis-FOR-RES_10E version 8) de la Convention de Raccordement pour une Installation de Consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de Distribution (RPD) HTA. Celles-ci sont disponibles sur le site www.enedis.fr.

Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale sur simple demande à Enedis. La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

	Alimentation principale pour le Site situé 40 Rue du Marais 62138 HAINES pour une Puissance de raccordement en soutirage de 750 KW. Demande déclarée recevable le : 26/03/2025
	Caractéristique technique de la demande : L'installation du site sera raccordée au Réseau Public de Distribution HTA par l'intermédiaire d'un unique poste de livraison alimenté en coupure d'artère souterraine. L'emplacement du poste est prévu tel que demandé dans les fiches de collecte Planning du raccordement :  Le diagramme illustre le planning du raccordement. Il commence par 'Envoi par Enedis de la Convention de Raccordement', suivi d'un délai de '3 mois max.' jusqu'à 'Acceptation de la Convention de Raccordement'. À partir de cette acceptation, il y a un délai de '18 semaines' jusqu'à 'Mise à disposition par Enedis des Ouvrages de Raccordement'. Pendant cette période de 18 semaines, trois types de travaux sont indiqués : 'Travaux sur le réseau HTA' (Non concerné), 'Travaux dans le Poste Source' (Non concerné), et 'Travaux sur le réseau HTB'. → le détail de la solution de raccordement est décrit au paragraphe 3
	La contribution du Demandeur au coût du raccordement est de 9868,20 € HT Soit 11841,84 € TTC avec le taux de TVA en vigueur. Le Demandeur verse à Enedis <u>un acompte dont le montant TTC s'élève à 0,00 €</u> Paiement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement, CB ou chèque. → les modalités de paiements sont décrites dans le courrier d'accompagnement ci-joint. → le détail de la contribution est décrit au paragraphe 6
	Le Demandeur dispose d'un délai de trois mois, à réception, pour donner son accord sur cette Convention de Raccordement par : ■ sa signature et le paraphage du 2^{ème} original des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, ■ le versement de l'acompte défini à l'article 6.2.5.



Enedis rappelle au Demandeur que les dispositions de la procédure de traitement des demandes de raccordement individuel d'Installations en BT, de puissance supérieure à 36 kVA, et en HTA au RPD géré par Enedis, le barème de raccordement et le Catalogue des Prestations publiés sur le site internet d'Enedis à la date des présentes Conditions Particulières sont applicables à la Convention de Raccordement.

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX



Synthèse de la Convention de Raccordement

1 Objet des Conditions Particulières

Le Demandeur a sollicité Enedis pour le raccordement au Réseau Public de Distribution Haute Tension A (HTA) d'une Installation de Consommation d'électricité.

Les présentes Conditions Particulières de la Convention de Raccordement précisent les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire dans l'optique de son raccordement au Réseau Public de Distribution HTA. Les caractéristiques de cette demande sont jointes en Annexe 1 des présentes Conditions Particulières.

2 Solution technique du raccordement

2.1 Tension des Ouvrages de Raccordement

La Tension Nominale du Réseau sur lequel est raccordée l'Installation est : $U_n = 20 \text{ kV}$.

La Tension Contractuelle de raccordement est : $U_c = 20 \text{ kV} \pm 5\%$ avec une $\text{tg } \varphi = 0,4$.

2.2 Puissance de raccordement de l'Installation

Les capacités d'accès au Réseau Public de Distribution HTA en soutirage sont :

- La puissance limite pour un raccordement en soutirage est 25,6 MW,
- La Puissance de Raccordement pour le soutirage sur le Réseau Public de Distribution HTA est de 750 KW.

2.3 Structure du Raccordement de l'Installation

L'Installation sera raccordée au Réseau Public de Distribution HTA par l'intermédiaire d'un unique poste de livraison alimenté en coupure d'artère des présentes Conditions Particulières.

La description des Ouvrages de Raccordement (en particulier la longueur des canalisations souterraines ou aériennes créées ou créées en remplacement ou renforcées, la nature et la section des conducteurs), est détaillée à l'article des présentes Conditions Particulières.

Le plan de situation et le plan de masse du raccordement de l'Installation au Réseau Public de Distribution HTA sont joints en annexe 2. L'emplacement du poste de livraison et le cheminement en domaine privé des canalisations de raccordement y seront précisés.

La description figurant sur ces plans correspond à la dénomination des Ouvrages permettant le raccordement de l'Installation au moment de la rédaction des présentes Conditions Particulières.

Ces caractéristiques sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution du Réseau. Les présentes Conditions Particulières ne seront mises à jour, par voie d'avenant, que si la structure du raccordement de l'Installation est modifiée.

2.4 Point(s) De Livraison

Départ	Poste Source
VIOLAINE	DOUVIRIN

Le Point de Livraison de ce Poste est situé à la Limite de Propriété avec le Réseau Public de Distribution HTA placée immédiatement en amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles dans les cellules "arrivée" du poste de livraison.

3 Ouvrages de Raccordement

3.1 Propriété des Ouvrages de Raccordement

La Limite de Propriété des Ouvrages est située :

- immédiatement en amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles dans les cellules "arrivée" du poste de livraison

3.2 Caractéristiques détaillées des Ouvrages de Raccordement

3.2.1 Ouvrages HTA sous maîtrise d'ouvrage Enedis nouvellement créés pour le raccordement de l'Installation

	Descriptif technique
Extension	Création d'une ligne électrique de 2x15 mètres de câble HTA S6 240 mm ² de nature Aluminium ainsi que 2 boîtes de jonctions HTA

3.2.2 Ouvrages HTA sous maîtrise d'ouvrage Enedis à adapter pour le raccordement de l'Installation

Non concerné

3.2.3 Ouvrages nouvellement créés dans le domaine de tension supérieur pour le raccordement de l'Installation, sous maîtrise d'ouvrage RTE

	Descriptif technique
Extension	Non concerné

3.2.4 Ouvrages à adapter dans le domaine de tension supérieur pour le raccordement de l'Installation (hors périmètre de facturation), sous maîtrise d'ouvrage RTE

Non concerné

3.3 Caractéristiques détaillées des Ouvrages de Raccordement nouvellement créés ou créés en remplacement d'ouvrages existants en situation transitoire

Non concerné

4 Ouvrages de l'Installation

4.1 Poste de livraison

Le poste de livraison client, situé 40 Rue du Marais 62138 HAINES, est composé des appareillages et relais suivants choisis par le Demandeur parmi les modèles autorisés d'emploi sur les réseaux d'Enedis :

- deux cellules « arrivée interrupteur-sectionneur » raccordées(s) au RPD HTA,
- un dispositif de détection de défaut (boîtiers, tores, liaisons et signalisation) : L'indicateur lumineux est posé de façon à être visible depuis le domaine public. Ce dispositif est décrit à l'article 4.1.3.
- un jeu de transformateurs de courant BT « Comptage » dont le rapport, la puissance et la classe de précision sont indiqués à l'article 4.2.4 ;
- une cellule « combiné interrupteur-fusibles » de protection du transformateur de puissance dont le dispositif de sectionnement BT constitue la limite du domaine d'application de la NF C 13-100 ;
- le transformateur de puissance est un appareil de 630 kVA - 20 kV/[410] V ;
- les transformateurs de courant BT (TC1) fournis par Enedis sont placés par le Demandeur sur les bornes BT du transformateur dans un dispositif plombable ;

Le schéma simplifié du poste de livraison est joint en annexe 3 de la présente convention.

Le dossier complet du poste de livraison doit être annexé aux Conditions Particulières de la Convention d'Exploitation du Site. A ce titre, et dans le cas d'un comptage BT, le Demandeur fournit à Enedis le procès-verbal d'essais de chacun des transformateurs de puissance du Site concerné afin d'assurer la meilleure précision possible des corrections qui sont appliquées aux mesures d'énergie et utilisées pour la facturation de ces énergies. Dans le cas contraire et conformément à la Documentation Technique de Référence d'Enedis, l'absence de fourniture du procès-verbal d'essai des transformateurs de puissance par le Demandeur vaut acceptation par celui-ci de l'emploi par Enedis d'autres valeurs de référence qui vont s'avérer être moins favorables.

4.1.1 Dispositif de protection générale HTA du poste de livraison

4.1.1.1 Dispositif de protection contre les courts-circuits

Le Demandeur se conformera à la norme NF C 13-100 ou NF C13-200 selon les cas, et aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

4.1.1.2 Dispositif de protection contre les courants de défaut à la terre

Le Demandeur se conformera à la norme NF C 13-100 ou NF C13-200 selon les cas, et aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

4.1.1.3 Protection de découplage

Le Demandeur se conformera aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

4.1.2 Réducteurs de mesure des protections

Le Demandeur se conformera à la norme NF C 13-100 ou NF C13-200 selon les cas, et aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

4.1.3 Dispositif de détection des défauts

Le Demandeur se conformera à la norme NF C 13-100 ou NF C13-200 selon les cas, et aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

4.2 Dispositif de Comptage

4.2.1 Propriété et Fourniture du Dispositif de Comptage

Les réducteurs de mesure placés en BT sont fournis par Enedis et font partie du domaine concédé.

4.3 Installations de télécommunication

Afin de permettre le télé-relevé des informations de comptage, Enedis réalisera une Installation de relevé par radio fréquence (type boîtier IP via réseau 3G/4G ou son évolution futur).

A défaut de couverture radio fréquence, Enedis peut être contraint de restreindre les services fournis au titre de l'accomplissement de sa mission de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Pour éviter cette situation, le Demandeur pourra mettre en œuvre une antenne déportée fournie par Enedis.

Les frais d'abonnement lié au dispositif de télé-relève seront pris en charge par Enedis.

4.4 Dispositifs de verrouillage interdisant la mise en parallèle de plusieurs sources

Conformément à la réglementation, le Demandeur s'engage à ne pas mettre en place dans son Installation de dispositif permettant de réaliser de façon automatique ou manuelle la mise en parallèle de canalisations de son Installation desservies par deux canalisations de raccordement distinctes, que celles-ci soient du Réseau Public de Distribution BT ou du Réseau Public de Distribution HTA.

4.5 Dispositif de télécommande et/ou de permutation automatique

Le Demandeur se conformera aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

4.6 Dispositif de filtrage pour limiter les injections de courants harmoniques

Non concerné.

4.7 Compensation du déséquilibre de tension

Non concerné.

4.8 Mise sous tension des transformateurs de puissance de l'Installation

Non concerné.



5 Contribution au coût du Raccordement

La contribution financière est calculée selon les dispositions précisées au Chapitre 7 des Conditions Générales de la Convention de Raccordement.

Le montant facturé de cette contribution résulte d'une formule de coût simplifiée FCS conformément au barème de raccordement.

Ce montant facturé tient compte d'une réfaction portée à votre crédit, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, dans les conditions prévues par l'article L.341-6 du code de l'énergie. Cette réfaction est actuellement égale à 6 578,80€ HT.

Le montant de la réfaction porté à votre crédit est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

5.1 Contribution au coût des travaux

Désignation	Quantité (unité)	Prix unitaire HT (€)	Montant non réfacté HT (€)	Taux de réfaction (%)	Montant réfacté HT (€)	Taux de TVA (%)	Montant réfacté TTC (€)
Coûts fixes HTA hors TAO	1.0	9040,00	9040,00	40	5424,00	20.0	6508,80
Coûts fixes HTA dans le TAO	1.0	3972,00	3972,00	40	2383,20	20.0	2859,84
Coûts variables HTA	1.0	3435,00	3435,00	40	2061,00	20.0	2473,20
Total			16447,00		9868,20		11841,84

(1) Ce montant, transmis par RTE, a déjà bénéficié de la réfaction prévue par la réglementation applicable au Réseau Public de Transport.

(2) Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié pour en tenir compte, selon les modalités d'application qui seraient définies.

Par ailleurs, Enedis assurera avant toute mise sous tension de l'Installation un contrôle des protections du poste de livraison.

Cette prestation est facturée au Demandeur conformément au Catalogue des Prestations accessible sur le site d'Enedis à l'adresse internet www.enedis.fr.

5.1.1 Dispositions en cas de mise en œuvre de l'article L. 342-6 du code de l'énergie

Non concerné

5.2 Modalités de règlement

Le Demandeur règle 0,0 % du montant TTC du coût du raccordement, au taux de TVA en vigueur, soit 0,00 €
Le solde, d'un montant de 11 841,84 € TTC, au taux de TVA en vigueur, sera réglé par le Demandeur à l'achèvement des travaux par Enedis et avant toute mise à disposition du raccordement.

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
 - le règlement est à effectuer dans les quinze jours calendaires suivant la date de la facture ;
 - si paiement par chèque, le chèque doit être libellé à l'ordre d'Enedis et envoyé à l'adresse figurant sur la facture.
- Le Demandeur adresse un ordre de service pour la réalisation des travaux.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis lui sont dues.

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX



5.3 Délai de mise à disposition du raccordement

Sauf non levée des réserves formulées à l'article 7.5 des Conditions Générales, la date prévisionnelle de mise à disposition du raccordement, comprenant le délai de renforcement des éventuels Ouvrages hors périmètre de facturation, se situera dans un délai de 18 semaines à partir de la signature des présentes Conditions Particulières.

Si toutes ces réserves ne peuvent être levées, la présente convention fera l'objet d'une révision selon les dispositions de l'article 10.2 des Conditions Générales de la Convention de Raccordement.

Le délai de réalisation des Ouvrages de Raccordement des gestionnaires de Réseaux, comprenant le délai de renforcement des éventuels Ouvrages hors périmètre de facturation, figure dans le tableau récapitulatif dans la synthèse des présentes Conditions Particulières.

6 Signatures

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous, dont un exemplaire remis à chacune des Parties qui le reconnaît expressément.

AVERTISSEMENT : Au cas la Convention de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer la Convention de Raccordement annulée.

A LAMBERSART, le 16/06/2025

Pour le Demandeur	Pour Enedis
<u>Date :</u>	<u>Date :</u>
<u>Prénom, Nom, Signature, fonction du signataire :</u>	<u>Prénom, Nom, Signature, fonction du signataire :</u>
	Monsieur Romain De Cruz Chef de Pole de l'AREMA BT et HTA ENEDIS – Direction Régionale Nord Pas de Calais

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
 59650, Villeneuve d'Ascq
 Tel : 0969321899
 Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
 enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
 Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
 4 Place de la Pyramide
 92800 PUTEAUX



Annexe 1 – caractéristiques de la demande de raccordement

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

Annexe 2 - Schéma de raccordement : Avant-Projet Sommaire (APS)

Le poste de livraison sera raccordé en coupure d'artère entre les postes « ZA PORTE DES FLANDRES » et le poste source DOUVRAIN sur le départ 20kV nommé « VIOLAINE », issu du Poste Source DOUVRAIN, comme représenté sur le plan ci-dessous.

Ce raccordement est facturé 9 868,20€ HT.

Il nécessite la pose de 2x15 mètres de câble HTA de section 240 mm² de nature Aluminium ainsi que 2 jonctions HTA.

Le dispositif de comptage est situé dans le poste de livraison, il est installé en **Basse Tension**.

Un dispositif de détection de courant de défaut doit être installé sur les câbles d'arrivée dans le poste de livraison.

Le délai prévisionnel de réalisation des études de réalisation et des travaux est de 18 semaines, à compter de la date de réception de votre acceptation de la présente Convention de Raccordement et sous réserve des conditions préalables énumérées à l'article 7

Cette proposition ne comprend pas les éventuelles impositions de voirie (nécessitera un devis complémentaire)

Informations complémentaires :

- Puissance limite = 25,6 MW (distance = 3,9 km);
- Puissance de Raccordement = 750 kW ;
- Un ou U contrat = 20 kV +/- 5% ;
- Régime de neutre actuel : Neutre Compensé

Il sera nécessaire, après accord sur cette proposition, de transmettre le dossier poste composé de :

- Un schéma unifilaire avec calibres et valeurs électriques
- Un plan du poste à l'échelle avec position du matériel
- La Nomenclature du matériel installé
- Des Coordonnées Lambert GPS du poste

Pour information, le choix du matériel doit impérativement respecter le palier « HN 64-S-52 » (Cellules étanches).

Pour la mise en exploitation (Mise sous tension des cellules d'arrivée), il faut impérativement fournir le certificat de conformité du poste de livraison privé visé par le CONSUEL (Certificat poste HT).

Pour la mise en service, il faut impérativement :

- Que la mise en exploitation soit réalisée
- Que la Convention d'Exploitation soit signée
- Fournir le certificat de conformité de l'installation intérieure visé par le CONSUEL
- Régler le solde de la facture globale (celle-ci vous sera transmise ultérieurement)
- Demander au fournisseur d'électricité de votre choix une demande " F100A : Demande de mise en service sur un raccordement nouveau "

Si vous ne disposez pas du certificat de conformité de l'installation intérieure et que vous avez besoin de l'électricité pour l'obtenir, sachez qu'il est possible de réaliser une Mise sous tension pour essais (MSTPE) :

- Pour pouvoir réaliser une Mise Sous Tension Pour Essai, il faut impérativement :
- Que la mise en exploitation soit réalisée
- Fournir le document DRE 116
- Régler le solde de la facture globale (celle-ci vous sera transmise ultérieurement)
- Demander au fournisseur d'électricité de votre choix une fiche « F100A avec option F450 MSTPE : Demande de mise en service sur un nouveau raccordement avec option Mise Sous Tension Pour Essais) »

A savoir que la MSTPE a pour but de réaliser uniquement les essais dans le but d'obtenir le certificat de conformité de l'installation intérieure visé par le CONSUEL.

DR NORD PAS DE CALAIS

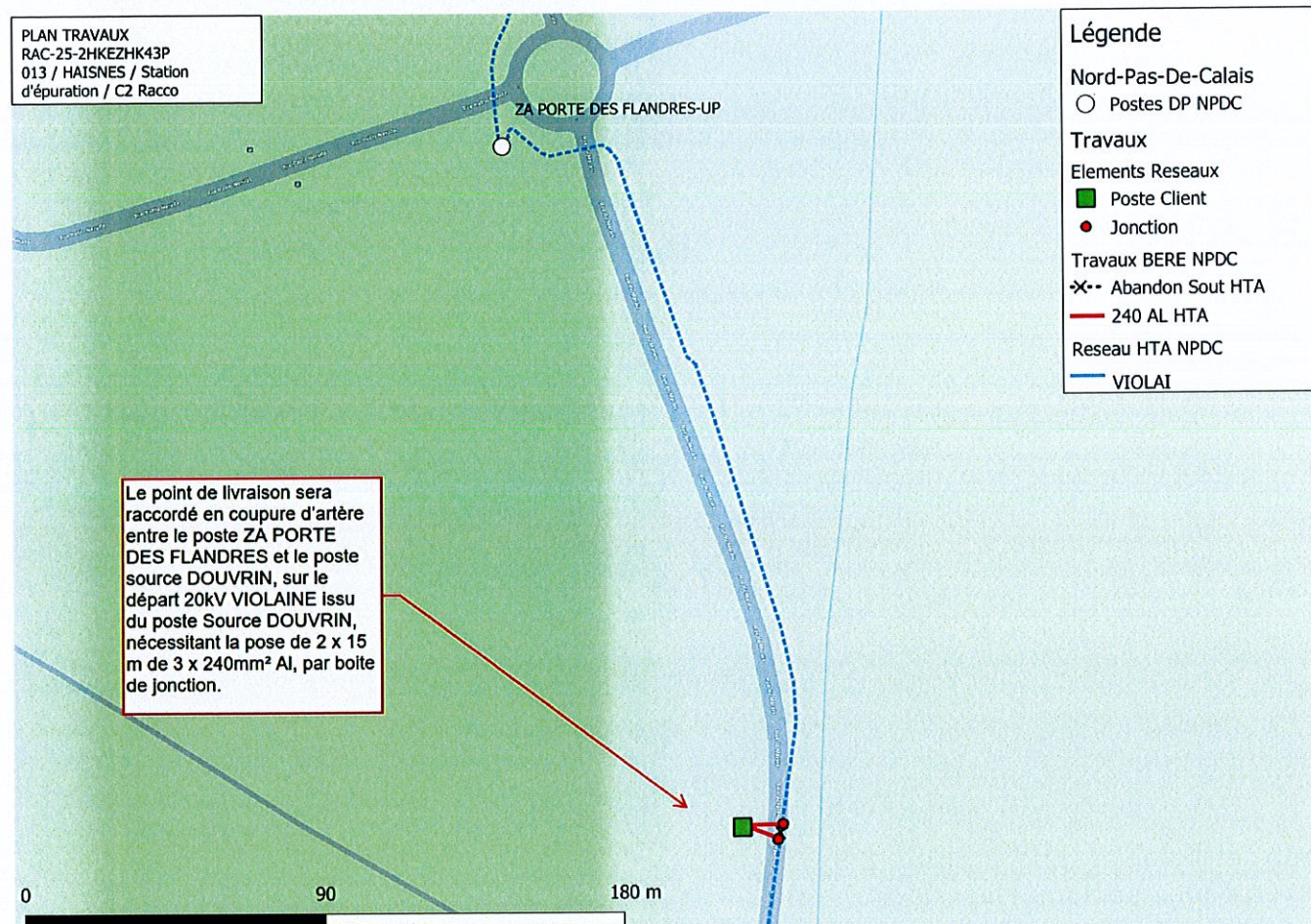
rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

Cette mise sous tension provisoire ne vous autorise pas à :

- Faire fonctionner cette installation pour les besoins de l'activité du site
- Ouvrir les locaux au public,
- Utiliser le personnel dans ces locaux, uniquement le personnel qui réalise les essais.

La durée de la MSTPE est déterminée par le Gestionnaire de Réseau de Distribution et ne peut excéder 1 mois maximum, vous devez fournir le certificat de conformité de l'installation intérieure visé par le CONSUEL dans le délai déterminé par ce dernier afin de réaliser la mise en service définitive.

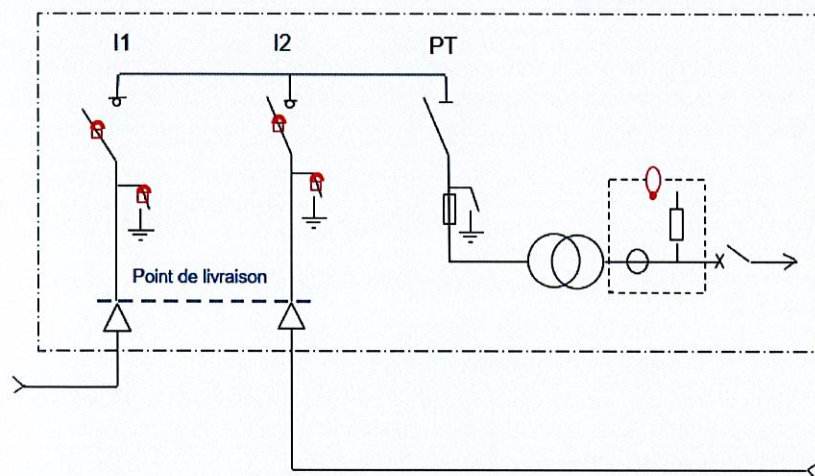


DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

Annexe 3 - Schéma simplifié du Poste



DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremohta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX



Annexe 4 : Formulaire d'informations administratives destiné à l'édition de la convention d'exploitation de votre poste HTA

La signature d'une convention d'exploitation étant un pré-requis obligatoire à la mise en service d'un poste client HTA, je vous remercie de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété, conjointement à votre accord sur la proposition de raccordement. Le retour peut se faire à votre convenance par voie électronique ou postale.

Nos adresses :

Mail :	Postale :
drnpdc-aremahta@enedis.fr	ENEDIS Service Raccordement HTA NPDC 50, rue Jules Ferry 59650 Villeneuve d'Ascq

VOS INFORMATIONS

Nom de la société :	
Adresse :	
Ville :	
Code Postal :	
Raison Sociale :	
Statut juridique de l'entreprise :	
SIREN :	
Enregistré au RCS de :	
Capital :	
Adresse du siège :	
Ville :	
Code Postal :	
Nom et Fonction du signataire :	
Cachet de l'entreprise :	

Responsable d'exploitation du site :

Nom :	
-------	--

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

Tél :	
Mail :	
Adresse du site de présence :	
Horaires de présence :	

Chargé d'exploitation du site (Personne à contacter en cas d'urgence) :	
Nom :	
Tél :	
Mail :	
Adresse du site de présence :	
Horaires de présence :	

Commentaires :

Date :

Signature :



Annexe 5 : Engagement d'accès permanent au poste de livraison client

Comme indiqué dans ma demande de raccordement au réseau public de distribution HTA pour le site

Nom du site :

Adresse :

Le poste de livraison sera implanté en limite de propriété. En conséquence, je m'engage à respecter sans limite de durée les conditions d'accès au poste de livraison HTA.

Après concertation avec Enedis, je confirme que :

- L'accès (piéton et véhicule) au poste de livraison est garanti au personnel d'Enedis 24h/24, 7jours/7 et sans franchissement d'accès contrôlé ;
- Cet accès permet le passage de matériel de détection des défauts (camion de recherche de défaut), d'engins de fouille, de machines de terrassement mécanisés pour effectuer un remplacement ou une réparation du (ou des) câble(s) exploités par Enedis ;
- Les profondeurs habituelles de pose des câbles spécifiées par Enedis seront respectées selon la norme UTE C11-001 ;
- Aucune construction ou stockage (de toute sorte) n'est possible sur le passage des câbles HTA ;
- L'Indicateur Lumineux de Défaut (ILD) sera visible depuis la voie publique ;
- Les distances entre le réseau et les arbres, végétation respecteront les dispositions prévues par la NF P98-332 et la norme UTE C11-001.

Description de l'accès permanent au poste de livraison HTA :

Le client :

Date :

Nom du signataire :

Signature :

Fonction :

DR NORD PAS DE CALAIS

rue Jules Ferry
59650, Villeneuve d'Ascq
Tel : 0969321899
Mail : drnpdc-aremahta@enedis.fr
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX